

ORGANIGRAMME TYPE
POUR 12 LITS DE SOINS DE SUITE ET READAPTATION
avec mention
« Néphrologie-Dialyse-Transplantation »

L'organigramme du personnel ayant servi à la fixation du tarif est le suivant :

- * **1 ETP** de praticien néphrologue,
- * **Pharmacien**, application des dispositions du décret n° 2017-883 du 9 mai 2017 modifiant les conditions d'exercice et de remplacement au sein des pharmacies à usage intérieur et les modalités d'organisation du développement professionnel continu des professions de santé
- * **0,25 ETP** de cadre de soins,
- * **2,3 ETP d'I.D.E.**, ce qui permet d'assurer la présence d'1 ETP d'IDE en 24h/24,
- * **2,3 ETP d'A.S.Q.**, pour l'aide à la vie institutionnelle ce qui permet la présence d'1 d'ETP d'ASQ 24h/24,
- * **1,5 ETP** de personnel de rééducation dont 0,5 ETP de diététicien et 0,5 ETP de kinésithérapeute, 0,5 ETP de podologue.
- * **0,5 ETP d'assistant social**,
- * **0,5 ETP de psychologue**,

Ces effectifs correspondent aux recommandations du cahier des charges et à leur traduction en équivalent temps plein sur la base, d'une présence 24h/24 et 365 jours par an pour le personnel infirmier et aide soignant qualifié (1 600 heures annuelles de travail pour le personnel de jour et 1 540 pour le personnel de nuit).

Pour les autres catégories de personnel des crédits de remplacement ont été intégrés dans le tarif, y compris pour le personnel médical.

Par ailleurs, un système d'astreinte médicale est mis en place la nuit, le week-end et les jours fériés.